Image not found or type unknown

Suppression de rente invalidité par une assurance

Par **villemachoise**, le **09/11/2015** à **12:20**

Bonjour,
je suis en invalidité 2 ème catégorie au taux de 66 % reconnue par la caisse primaire d'assurance maladie. Je possède une assurance invalidité qui jusqu'ici prenait en partie le remboursement de mon crédit immobilier. Or,cette assurance, suite à une expertise médicale m'informe de la suppression de la prise en charge des mensualités en précisant que mon taux d'invalidité est inférieur à 33 %. Pensez-vous que je puisse faire un recours?

Merci,

Cordialement,

villemachoise

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés